



Déclaration Liminaire

FS-R de la DRH-MD

du 9 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis pour la dernière FS-R de la DRH-MD de notre mandature.

FO Défense tient tout d'abord à vous remercier pour les échanges et la qualité des travaux entrepris, notamment lors du GT dédié aux RPS.

FO Défense souligne cependant qu'il faut plus que jamais faire de la santé physique et mentale des agents de la DRH-MD un axe prioritaire, un enjeu capital au regard du contexte actuel de « haute intensité » et du contexte sociétal anxiogène.

FO Défense rappelle que le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer, à l'inverse du prix des produits de première nécessité, du coût des carburants, de l'électricité, des transports...

Peut-être est-il temps de s'interroger sur les difficultés à « fidéliser » les agents malgré les effets d'annonce...

Parmi les pistes à explorer : parc informatique vieillissant, locaux vétustes voire délabrés, difficultés d'accès au télétravail, manque d'effectifs, postes vacants et remplacements pouvant durer de longs mois, charge mentale qui ne cesse d'augmenter tout comme la charge de travail, rémunération peu attractive, pression managériale, réorganisations, fusions, transformations qui se traduisent souvent par davantage de contraintes pour les agents qui voient leurs conditions de travail se dégrader.

Dans le cadre des transformations notamment, **FO Défense** ne devrait pas avoir à rappeler régulièrement aux employeurs qu'ils doivent faire preuve de bienveillance pour reclasser et accompagner les agents concernés !

Comme tout employeur étatique et davantage au ministère des Armées, les organisations évoluent au vu du contexte. La décision d'évoluer et de se transformer appartient à l'Administration. Pour **FO Défense**, notre rôle face à ces changements est de sécuriser en droit les conséquences sur les personnels de ces décisions d'organisation. Il est également impératif que ces transformations soient rendues lisibles et compréhensibles dans les objectifs poursuivis. Pour **FO Défense**, ces objectifs doivent être destinés à l'amélioration des missions du ministère. Aucune réorganisation ne peut se faire au détriment des agents, ni sans eux.

FO Défense espère par ailleurs que les employeurs sauront tirer des leçons de l'épisode caniculaire subi cet été. Quelques idées s'il en manquait... des bouteilles d'eau fraîches à disposition des agents, des locaux climatisés (1 par bâtiment a minima), des horaires adaptés avec la généralisation de la journée continue, l'extension du télétravail lors d'épisodes caniculaires...



FO Défense rappelle que la santé au travail n'est ni un sujet secondaire ni une variable d'ajustement budgétaire. Elle est une obligation de l'employeur public et un droit fondamental pour chaque agent.

La prévention des risques professionnels et notamment des RPS doit être une priorité des employeurs. Ce ne sont pas des fragilités individuelles que l'administration pourrait masquer derrière quelques paroles de compassion (quand elles existent...) ou une cellule d'écoute pourtant paradoxalement indispensable pour réparer les dégâts causés.

La prévention réelle exige des actes : arrêts des suppressions de postes, recrutements immédiats, **médecine de prévention renforcée**, DUERP sincères et actualisés, réponses obligatoires aux alertes, moyens renforcés pour les FS....

La santé au travail n'est pas négociable. Nos vies, notre dignité et notre travail ne sont pas des variables d'ajustement budgétaire !

La prévention primaire qui consiste à agir en amont pour empêcher l'apparition des risques doit devenir la norme au sein de la DRH-MD !

La prévention tertiaire (c'est-à-dire la prise en charge des situations très dégradées souvent dues à l'inaction de l'employeur) devrait être, quant à elle, très exceptionnelle !

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que la culture de prévention s'ancre au sein des services de la DRH-MD !

FO Défense continuera à s'inscrire dans une démarche de soutien des agents et de développement de leur bien-être au travail.

Nous vous remercions pour votre attention.

PARIS, le 9 octobre 2026

